



Participons, participez !

Le Conseil de la Vie Sociale dans tous ses états...



Lundi 4 novembre 2024

 **IRTS de Talence (33)**

 **8h45 - 12h30**
14h - 16h30



www.creai-nouvelleaquitaine.org



Participons, participez !

Le Conseil de la Vie Sociale dans tous ses états...



Les ESMS font aujourd'hui face à des enjeux forts autour de la participation des personnes accompagnées. La loi du 2 janvier 2002 a permis de systématiser la participation des personnes au fonctionnement des établissements et services au travers des Conseils de la Vie Sociale (CVS). Le décret du 25 avril 2022 conforte la participation des personnes en modifiant la composition du CVS et en élargissant ses compétences. Ce décret est applicable depuis le 1er janvier 2023. Un rôle qui se renforce également dans le cadre du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS publié en mars 2022.

Le cadre institutionnel est donc marqué par cette évolution, qui confirme la place accordée aux personnes accompagnées au sein des dispositifs et dont le changement nécessite d'être soutenu auprès de tous les acteurs concernés et impliqués. « La connaissance de la démocratie médico-sociale et du CVS ne s'improvise pas. Il s'agit d'une tâche complexe à laquelle sont souvent confrontées des personnes qui n'y étaient pas du tout préparées. »*

Quelle place l'organisation et la gouvernance des ESMS donnent-elles aux personnes accompagnées ? Comment les ESMS se mettent-ils en conformité avec le cadre réglementaire concernant la participation des personnes accompagnées au sein des CVS ou d'autres formules ? Comment les ESMS favorisent-ils l'engagement des personnes accompagnées au sein de la structure au niveau du collectif ou individuel (pour un projet commun ou personnel) ?

En Nouvelle-Aquitaine, à la demande de l'ARS, le CREAL a réalisé un état des lieux de la participation auprès des établissements médico-sociaux et leurs organismes gestionnaires du secteur handicap, sur la place qu'ils donnent aux personnes accompagnées pour participer à :

- leur représentation collective au sein de la structure, particulièrement au sein des CVS avec application de son nouveau décret du 25 avril 2022,
- la définition de leurs activités quotidiennes, ainsi que leurs projets et parcours de vie personnalisés,
- la gouvernance de l'établissement ou du service dans lequel elles sont accueillies.

France Assos Santé, dans le cadre de son CPOM 2021-2023, a défini un axe de travail majeur portant sur l'expression des usagers et la démocratie en santé, dont un volet sur l'information, la sensibilisation et l'expression des usagers des CVS. France Assos Santé a ainsi développé des outils de communication et d'information accessibles (guide « personne qualifiée », mallette « CVS », mini-guide sur les droits des personnes, etc.) qu'elle souhaite mettre à disposition du plus grand nombre.

Cette journée se donne donc pour objectif d'associer l'ensemble des personnes en situation de handicap et leurs proches aidants, des acteurs institutionnels et de terrain, à la réflexion déjà engagée au travers la présentation d'expériences inspirantes, de mise en synergie des acteurs et de témoignages de personnes bénéficiaires et de professionnels.

* Rapport de concertation sur l'évolution de la démocratie médico-sociale et du CVS paru à la suite du décret du 25 avril 2022



Pré-programme



Matin

8h45 - Accueil des participants

9h30 - Ouverture de la journée

- ARS Nouvelle-Aquitaine
- France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine
- CREAI Nouvelle-Aquitaine

9h45 - Comment les CVS répondent-ils au décret de 2022 ?

- Quizz interactif avec les participants
- Présentation et discussion autour du décret du 25 avril 2022
- Restitution de l'étude "Etats des lieux de la participation en Nouvelle-Aquitaine"

11h00 - La place des CVS dans la démarche qualité ?

Rôle et place des élus CVS dans la démarche qualité (auto-évaluation, évaluation externe et gestion des risques) ?

11h30 - Table ronde : des idées pour rendre effective la participation dans les CVS ?

Quels sont les différents leviers mis en place dans les ESMS pour favoriser la participation des personnes concernées au sein des instances collectives ?

12h30 - Déjeuner libre

Après-midi

14h00 - Table ronde : Les CVS et la démocratie en santé, pour qui et pourquoi ?

Quelles sont les différentes instances de concertation ?
Comment impliquent-elles les personnes accompagnées ?
Comment travaillent-elles ensemble à l'échelle d'un territoire ?

14h50 - L'union fait la force ? L'expérience des CVS départementaux

15h30 - Comment le CVS peut faire évoluer le projet de l'établissement ou du service ?

- Exemple d'actions mises en œuvre à la suite de propositions ou dans la prolongation d'un CVS

16h15 - Conclusion : Le CVS : une obligation, un outil et une opportunité

"La seule façon de donner un sens au changement est de s'y plonger, se déplacer avec lui et entrer dans la danse"

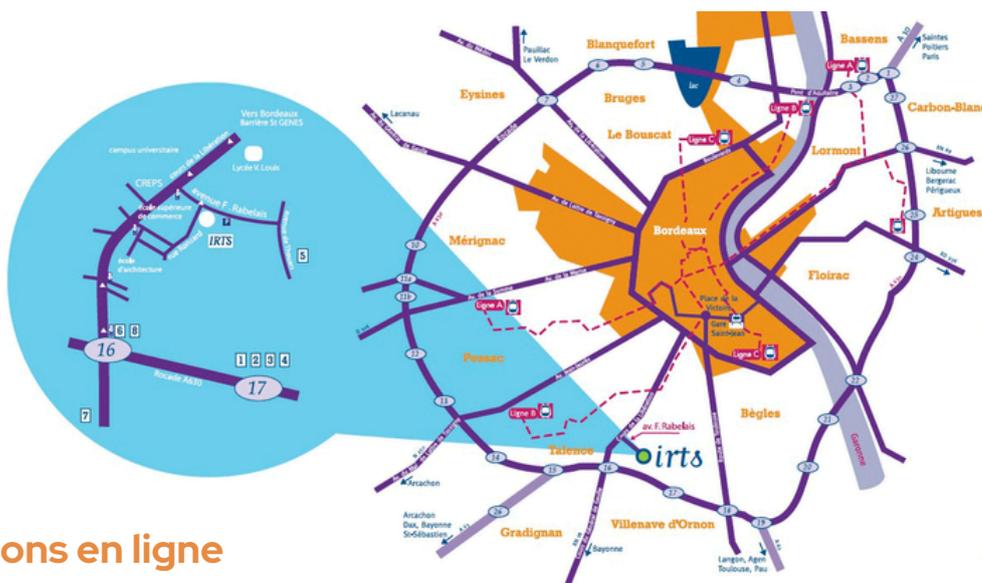
Alan Watts - La Sagesse de l'insécurité

Informations pratiques



Date: Lundi 4 novembre 2024 (8h45-12h30 / 14h-17h)

Lieu: Institut Régional du Travail Social
5 avenue François Rabelais - 33400 Talence



Inscriptions en ligne

- Tarif tous publics : 120 €uros
- Tarif Adhérents CREAI Nouvelle-Aquitaine : 95 €uros
- Tarif Adhérents France Assos Santé : 95 €uros
- Gratuit pour les personnes accompagnées et les familles

Pour s'inscrire, c'est ICI : <https://creai-na.galic.fr/>



Informations

CREAI Nouvelle-Aquitaine

Espace Rodesse
103 Ter rue Belleville - CS 81487
33063 Bordeaux Cedex



info@creai-nouvelleaquitaine.org
www.creai-nouvelleaquitaine.org

Tél : 05 57 01 36 50